

Dépassement abusif du temps de travail: comment s'y retrouver ?

Le SNALC académie de Toulouse vous invite à une réunion d'information

Dépassements abusifs des ORS,
Injonctions hiérarchiques,
Responsabilités grandissantes,

Constellations, évaluations, réunions, concertations, animations, formations
Obligations en tout genre...

Qu'est-ce qui relève réellement de l'obligation ?
Qu'est-ce qui relève du bénévolat ? Quels sont nos droits ?

Vous avez le droit de dire NON, mais encore faut-il savoir comment le dire et connaître les limites et les obligations.

**Vous pourrez participer à cette réunion en visio-conférence :
le mercredi 9 novembre de 9h à midi**

Vous avez tout à fait le droit de participer à cette réunion, que vous soyez adhérent au SNALC ou non.

Ecole à 4,5 jours ? Cette absence sera rémunérée et vous sera accordée de droit (sous réserve des nécessités de service).

Ecole à 4 jours ? Vous pouvez déduire ces 3 heures des 108 h (hors APC).

Le SNALC vous enverra une attestation de connexion après la réunion pour que vous puissiez justifier votre présence auprès de l'administration.

Intervenants

- Christophe Gruson (secrétaire national du SNALC chargé du premier degré)
- Xavier Perinet (membre de la commission juridique et du bureau national du SNALC)
- Les représentants nationaux du SNALC premier degré
- L'équipe du SNALC de l'académie de Toulouse

Pour vous inscrire :



ou écrire à premierdegre@snalctoulouse.fr